

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

04/LTD du 24/01/84

DECRET N° _____/MTPS.DGTFP.DFP

Portant intégration et nomination de
Monsieur MBIONOMBIONON dans les ca-
dres de la catégorie I hiérarchie
I des Services Techniques (Travaux
Publics).

-----OO-----
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 48 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérag-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 por-
tant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses arti-
cles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 règlementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/
644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Mi-
nistres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le Protocole d'Accord du 5.8.1970 signé entre la Répu-
blique Populaire du Congo et l'U.R.S.S. ;
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

YB

ARTICLE 1° : La application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 5.5.1960 et du Protocole d'accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur MBIONOMBIONEN né le 10 Octobre 1954 à Behentsio, titulaire du Diplôme de l'Ecole Supérieure du Bâtiment et des Travaux Publics de Kiev (URSS), Spécialité: "Génie Civil et Constructions Industrielle" est intégré dans les cadres de la catégorie „, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des Travaux Publics Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Travaux Publics et de la Construction.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 24 Janvier 1964

Le Ministre des Travaux
Publics et de la Construction.

Commandant Benoit MOUNDELE-NGOLLO.

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIOMI.

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.

Le Ministre des Finances

Ithi Ossétoumba LEMOUNDZOU.

AMPLIATIONS/

- JORPC
- DGTFP.DFP
- DFP.BST
- DGE
- DCF
- MTPC
- INTERESSE
- DOSSIER
- SGCH/BC

- 1
- 3
- 1
- 3
- 1
- 2
- 1
- 3
- 2.